

Annexe 2 :

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques, portant avenant au contrat de ville de Saint-Maur-des-Fossés, pour la période 2020-2022.

Suite à l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville et afin de donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale, les contrats de ville ont été prolongés, dans la cadre de protocoles d'engagements renforcés et réciproques, portant avenants aux actuels contrats de ville, jusqu'au 31 décembre 2022, conformément à la Loi de Finances 2019, du 28 décembre 2018.

L'avenant au contrat de ville de Saint-Maur-des-Fossés doit permettre de traduire précisément la mobilisation de la commune, de l'EPT ParisEst-Marne&Bois, de l'Etat et celle de chacun des partenaires déjà signataires des contrats de ville, en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est de remobiliser l'ensemble des politiques publiques et permettre ainsi de raccrocher les quartiers prioritaires aux dynamiques métropolitaines et régionales, en apportant des réponses durables aux enjeux de renouvellement urbain, de mobilité et de promotion sociale des habitants.

1) Engagements de la commune de Saint-Maur-des-Fossés :

Cet avenant au Contrat de Ville, s'il actualise les priorités d'actions de la commune en la matière jusqu'en 2022, n'annule en rien les orientations et mesures prises et co-construites avec les partenaires signataires du Contrat de Ville en 2015, celui-ci restant le document de référence.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville validée en Copil le 25 janvier 2019 permet de commencer à définir des éléments de perspectives afin de déployer une feuille de route jusqu'en 2022, date de fin de prolongement du contrat de ville.

Les engagements prioritaires de la ville de Saint-Maur-des-Fossés portent sur 3 thématiques, dont 2 avaient conjointement été retenues par les communes du Territoire en politique de la ville, lors de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville.

C'est à l'aune de ces éléments d'évaluation que sont déclinées les priorités pour les deux ans à venir sur deux thématiques communes. Une troisième spécifique à la ville vient enrichir ce protocole.

➤ Réussite éducative

Depuis la signature du contrat de ville, plus de trente actions ont été menées sur cette thématique majeure, première marche d'une insertion socio-professionnelle réussie.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville a mis en évidence l'importance de mettre l'accent sur les jeunes adolescents et jeunes adultes puisque, jusque lors, la majorité des actions a été concentrée sur les enfants de 6 à 11 ans.

5 objectifs opérationnels au sein des 3 axes prioritaires du contrat de ville ont été définis pour la période 2019-2022.

Axe prioritaire n°1 – Favoriser la réussite éducative :

- Systématiser le COPIL sur le volet éducatif ;
- Elaborer au sein du Plan EDucatif Territorial des fiches actions incluant les adolescents ;
- Renforcer les actions spécifiques portées par le RELAI jeunesse.

Axe prioritaire n°2 – Soutenir la fonction parentale :

- Renforcer le lien parents-enfants par le biais d'un espace dédié de type café parents-enfants.

Axe prioritaire n°3 – Initiatives innovantes de lutte contre le décrochage :

- Mettre en place des chantiers éducatifs.

➤ **Emploi**

Une quinzaine d'actions ont été réalisées sur le pilier emploi, soit 25% de l'ensemble des actions de programmation de la politique de la ville. Le quartier des « Rives de la Marne » compte environ 200 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

Sachant que le taux de chômage demeure élevé (22.5%) et qu'1/4 des habitants sont en emploi précaire, il semble indispensable de renforcer les actions sur cette thématique.

Aussi, la ville propose un engagement pour 6 objectifs opérationnels au sein des 3 axes prioritaires du contrat de ville :

Axe prioritaire 1 – Accompagner le public dans sa recherche d'emploi :

- Soutenir les actions permettant de toucher les « invisibles » ;
- Améliorer l'accès à la langue française en invitant les associations à œuvrer dans le quartier pour l'ensemble des habitants ;
- Mener un travail approfondi avec les assistantes maternelles du quartier pour favoriser les modes de garde.

Axe prioritaire 2 – Optimiser la relation entre demandeurs d'emploi en entreprises :

- Développer le parrainage pour les jeunes, de la 3^{ème} jusqu'aux études supérieures ;
- Renforcer le travail de collecte et de suivi pour les emplois du Grand Paris (clause d'insertion) ;

Axe prioritaire 3 – Développer les dispositifs de formation répondant aux mieux aux offres d'emploi du territoire :

- Retravailler les partenariats pour proposer une formation mieux adaptée aux demandeurs d'emploi du quartier.

➤ **Sécurité et justice - Prévention de la délinquance et citoyenneté**

Il est à noter de fortes tensions au sein du quartier des Rives de la Marne ainsi que des actes de vandalisme et de petite délinquance. Chaque année, des actions FIPD sont mises en place à destination de l'ensemble des habitants de la ville. Compte tenu de la petitesse du quartier, peu d'actions sont spécifiques à ce dernier.

La lutte contre la délinquance, le lien avec les institutions judiciaires et la sécurité des administrés sont une priorité communale. A cet effet, les réunions thématiques du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance permettent des échanges constructifs entre les bailleurs, les forces de l'ordre et les partenaires impliqués dans ces thématiques.

Le protocole d'engagements comptera 2 objectifs opérationnels autour de 2 axes prioritaires du contrat de ville :

Axe prioritaire 1 – Favoriser l'éducation à la citoyenneté, la gestion des conflits, la violence à destination des jeunes :

- Relancer l'action « foot citoyen » afin d'améliorer la proximité avec les forces de l'ordre.

Axe prioritaire 2 – Renforcer les actions liées à la tranquillité publique et lutter contre le sentiment d'insécurité :

- Systématiser les rencontres bimensuelles avec les bailleurs pour échanger sur les incivilités et les problèmes sécuritaires.

2) Engagements de l'Etablissement Public Territorial ParisEst-Marne&Bois :

Au titre de ses compétences, l'EPT s'engage, en ce qui le concerne, à apporter son appui et son aide à l'ingénierie de projet du contrat de ville de Champigny-sur-Marne, à examiner et soutenir prioritairement le co-financement des actions et des dispositifs susceptibles d'être mis en œuvre de manière partenariale, au titre des orientations générales du contrat de ville de Champigny-sur-Marne, concomitamment aux axes prioritaires énoncés ci-dessous :

➤ **Soutenir la réussite éducative et scolaire ;**

- En encourageant les actions œuvrant dans le champ de la réussite éducative, de l'aide personnalisée aux devoirs et du soutien à la parentalité, avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs ;
- En favorisant les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les Programmes de Réussite Educative, en renforçant les compétences et les capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau, ainsi que l'évaluation régulière des projets ;
- En travaillant, en tant que de besoin, avec l'Ecole de la 2^{ème} chance (E2C).

➤ **Favoriser l'insertion et le retour à l'emploi ;**

- En déclinant à l'échelle des territoires les opportunités nouvelles offertes par le futur Plan d'Investissement des Compétences (PIC, PRIJ) ;
- En renforçant l'offre d'insertion et d'accès à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail.
- En favorisant la création d'entreprises dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnements dédiés (GPEIC) ;
- En saisissant les opportunités de la transformation numérique de l'économie pour en faire bénéficier les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs du système scolaire ;

- **Poursuivre la mise en œuvre des Programmes de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville;**
 - En mobilisant l'ensemble des parties prenantes sur la nécessité de répartir les efforts financiers entre les différents partenaires publics et privés ;
 - En veillant à l'articulation des projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (PLH, PLUI, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine et cohérente aux besoins des territoires ;
 - En respectant l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et en encourageant les parcours résidentiels au sein des bassins de vie ;
- **Promouvoir la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;**
 - En accompagnant, à l'échelle intercommunale, l'ensemble des actions et des dispositifs collectifs visant à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, par une offre d'expertise ou de formation dédiée : à l'ingénierie locale, au subventionnement de projets, d'études spécifiques ou de structures associatives de médiation et d'aide aux femmes et aux familles (CIDFF, etc) à travers la signature de conventions ;
 - En luttant contre les discriminations, en faisant respecter les valeurs d'égalité femmes/hommes et de laïcité.

3) Engagements de l'Etat :

En cohérence, d'une part, avec le contexte spécifique du contrat de ville de Saint-Maur-des-Fossés et son évaluation à mi-parcours , et, d'autre part, avec les priorités énoncées au niveau national dans le cadre du Pacte de Dijon, l'Etat souhaite renforcer son intervention dans les 3 domaines suivants : **la réussite éducative** au sens large, **l'insertion socioprofessionnelle, l'orientation et l'accompagnement vers l'emploi** en particulier les publics dits « invisibles », **la sécurité et la justice en agissant sur la prévention de la délinquance et la citoyenneté.**

➤ **Axe 1 : la réussite éducative :**

- **En favorisant la continuité éducative en direction des adolescents ;**

Moyens :

- Accompagner la rédaction et l'animation du Projet Educatif Territorial (Plan Mercredi)
- Soutenir le dispositif « devoirs faits »
- CAF : Développer le CLAS 2nd degré en complémentarité du dispositif « devoirs faits »
- Soutenir les actions VVV au bénéfice des 11-18 ans en lien avec les équipes éducatives des collèges Ronsard et Rabelais

- **En soutenant la fonction parentale ;**

Moyens : CAF - Renforcer le volet parentalité du dispositif CLAS

- **En développant des initiatives innovantes de lutte contre le décrochage scolaire ;**

Moyens :

- Favoriser le rapprochement entreprises /établissements scolaires pour favoriser la persévérance scolaire dans le cadre de la déclinaison départementale du PAQTE
- Soutenir le programme « pour un parcours de confiance/Service civique décrocheurs

➤ **Axe 2 : l'emploi :**

- **En accompagnant le public dans sa recherche d'emploi ;**

Moyens :

- Consacrer 25 % des crédits BOP 147 à la thématique emploi ;
- Mobiliser les dispositifs de 2ème chance ;
- Poursuivre l'accompagnement renforcé de pôle emploi sur le QPV ;

- **En optimisant la relation entre demandeurs d'emploi et entreprises ;**

Moyens :

- Promouvoir les « emplois francs » ;
- Favoriser le développement de l'offre de parrainage dans le cadre du partenariat « Nos Quartiers ont du Talent/pôle emploi » ;
- Soutenir les associations s'engageant à rapprocher les demandeurs d'emploi et les entreprises ;
- Poursuivre la déclinaison du PAQTE ;

- **En développant les dispositifs de formation et d'aide à l'insertion socioprofessionnelle afin de répondre au mieux aux offres du bassin d'emploi du Territoire ;**

Moyens :

- Faire appel aux formations dispensées par la Direction du Développement économique et de l'Emploi de l'EPT (service « Emploi » du Territoire) ;
- Solliciter la Sous-Direction Politique de la Ville et Insertion de l'EPT, pour bénéficier des offres d'emploi liées aux clauses sociales d'insertion pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants du quartier prioritaire.

➤ **Axe 3 : Sécurité et justice- Prévention de la délinquance et citoyenneté :**

- **En favorisant l'éducation à la citoyenneté, la gestion des conflits, la violence à destination des jeunes**

Moyens :

- Soutenir prioritairement les actions développant un axe « citoyenneté » marqué et tout particulièrement les VVV ;

- **En renforçant les actions liées à la tranquillité publique et lutter contre le sentiment d'insécurité**

Moyens :

- Accompagner la tranquillité résidentielle sur le QPV dans le cadre de la TFPB ; Faire le lien avec le CLSPD.